

Critères de choix de gouverneurs* de la Province Orientale de 1990 à 2008

Célestin BELA Egwasa**

Résumé

Dans cette réflexion, nous avons cherché à décrire les « critères de choix des Gouverneurs de la Province Orientale de 1990 à 2008. Nous avons abouti aux résultats selon lesquels les critères formels (comme la qualification, l'appartenance à un parti politique, l'expérience) et les critères informels (l'origine géographique, l'ethnicité, le clientélisme, le parrainage et le militantisme) ont joué pour la désignation des Gouverneurs en Province Orientale.

Abstract

In the present thought, we wanted describe the criteria which has managed in the choice of governors of Oriental Province from 1990 to 2008, in this step, we have succeeded in the results which there are formal and informal criteria. In the first case we have the qualification, the membership of political party, and the experience and in the other case we have in instance geographic origin, the ethnicity, sponsorship, militancy...There are, in substance, the element which involved in the choice of governors in the Oriental Province.

Introduction

Dans tout groupe humain, il y a un petit groupe d'hommes qui commandent et une large majorité qui est appelée à obéir. Il y en a qui donnent des ordres et d'autres les exécutent ; certains prennent des décisions, tandis que d'autres les subissent. Dans cette perspective, le pouvoir serait constitué par l'autorité des Gouvernants¹.

La problématique des dirigeants en République Démocratique du Congo a déjà fait l'objet de quelques études. Les auteurs comme Mabi Mulumba et Mutamba Makombo ont relevé la nécessité d'aborder la question sous un autre angle : celui de la gestion des ressources humaines, de l'utilisation des cadres. Ils ont montré comment, depuis l'accession de la RDC à l'indépendance, plusieurs études étaient consacrées aux biographies des dirigeants du pays. Ils sont arrivés à la conclusion selon laquelle toutes ces recherches ont visé à faire connaître les acteurs de la décolonisation du Congo; que ces acteurs devraient être des vraies ressources humaines pour le développement du pays².

Pour sa part, Obotela Rachidi a voulu dresser le profil que devrait revêtir le gestionnaire durant la 3^{ème} République au Zaïre. Dans sa réflexion, il a décrit un certain nombre de critères des dirigeants de la 3^{ème} République proposés par la commission de la Conférence Nationale Souveraine. Il s'agit entre autres de l'intégrité physique, morale, du sens de l'honneur et de la dignité...Malgré tous ces critères, il a abouti à la conclusion selon laquelle, quel que soit le profil proposé, le véritable enjeu se situait au niveau du changement de mentalité. Même si les améliorations pouvaient être apportées aux institutions sur le choix des animateurs, rien ne changerait ; il fallait aussi que les hommes changent, qu'ils cessent de penser et d'agir en homme de la deuxième République³. En effet, nous pouvons relever également chez les dirigeants congolais le fait de chercher à satisfaire leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt général.

* Choix de gouverneur par les décideurs pour la période durant laquelle l'autorité provinciale était nommée par un acte réglementaire et choix de gouverneur par élection des députés provinciaux depuis la troisième république.

** Politologue, Célestin BELA Engwasa est Assistant à Institut Supérieur de Développement Rural d'Amadi, Province du Bas-Uélé, RDC. Congo.

¹ Duverger, M., Sociologie de la politique, Paris, PUF, 1973, pp. 24-26.

² Mabi Mulumba et Mutamba Makombo, Cadres et Dirigeants au Zaïre, qui sont-ils ? Kinshasa, 1986.

³ Obotela Rashidi, « Le profil du futur gestionnaire dans la 3^{ème} République », in *Zaïre-Afrique*, janvier 1994, n° 281, pp. 29-55.

REVUE DE L'IRSA N° 22 Décembre 2015

De tout ce qui précède, il apparaît que les auteurs ci-haut cités ont insisté sur les différents profils des dirigeants congolais. Ils n'ont pas mis l'accent sur les critères de désignation de ces ceux-ci. Ainsi, notre étude aborde la question de profil des Gouverneurs de la Province Orientale de 1990 à 2008. De même, notre étude cherche à analyser et à interpréter, pour la période concernée, les critères ayant guidé le choix des Gouverneurs de la Province Orientale de 1990 à 2008 quelle que soit la voie (élection ou désignation) par laquelle chacun a accédé au fauteuil du gouverneur. En réfléchissant sur ce problème, il nous semble important de centrer notre préoccupation autour de deux questions ci-après :

- Quels ont été les critères à la base du choix des Gouverneurs en Province Orientale pendant la période allant de 1990 à 2008 ?
- Entre ces critères, quel est celui qui aurait été le plus déterminant dans le choix des Gouverneurs en Province Orientale ?

En guise d'hypothèse, nous estimons d'une part, qu'il existerait des critères formels ainsi que les critères informels qui ont contribué à la désignation des Gouverneurs en Province Orientale et Il n'existerait pas des critères les plus déterminants dans la désignation des Gouverneurs, ils se compléteraient et chaque critère jouerait à un certain niveau et à un certain moment un rôle crucial, d'autre part.

L'objectif poursuivi dans cette étude est de chercher à comprendre les critères qui ont prévalu dans la désignation ou l'élection des Gouverneurs en Province Orientale de 1990 à 2008. Le choix de cette période se justifie du fait que cet espace de temps comprend aussi bien la deuxième République, le règne de Laurent Désiré Kabila de 1997 à 2001, la transition politique et une partie de la troisième République. Il était donc intéressant de voir les critères de choix des Gouverneurs durant ces grandes périodes ayant marqué l'histoire politique tant sur le plan national que provinciale en l'occurrence en Province Orientale qui constitue du reste le champ de notre étude.

Cet article est une contribution à la sociologie politique et peut ouvrir des pistes tant aux scientifiques qu'aux acteurs socio politiques de se pencher davantage sur les questions de l'élection des animateurs politiques surtout au niveau des entités territoriales décentralisés en cherchant à comprendre les enjeux qui entourent cette élection à l'ère de la décentralisation.

De même, il faut signaler que la compréhension de ces enjeux peut constituer un acquit intéressant qui peut servir, dans le futur, de point de départ des études comparatives de quatre provinces issues du démembrement de la Province Orientale.

Pour vérifier nos hypothèses, nous avons besoin de la méthode fonctionnelle. Le choix de cette méthode se justifie par la nature même des faits que nous analysons dans le cadre de cette réflexion, conformément au plan descriptif, tel que tracé par Robert King Merton. La technique documentaire, l'entretien et l'observation directe ont été mobilisés pour la récolte des données.

Notre population d'enquête est composée de politiciens membres des partis politiques et les faiseurs d'opinion (acteurs de la société civile, journalistes, professeurs de l'Université de Kisangani et autres enseignants). De cette population infinie, nous avons tiré un échantillon maître de 66 enquêtés grâce à la procédure de choix raisonné.

Les 66 enquêtés sont répartis comme suit : 59 soit 86% d'hommes et 9 soit 14% des femmes. Il sied de remarquer que les femmes sont moins représentées dans la présente étude, faute de leur disponibilité.

Ces sujets sont repartis comme suit : 12 viennent de la Majorité Présidentielle, 6 de l'opposition, 15 acteurs de la société civile et 33 Indépendants.

Les entretiens se sont déroulés pendant la période allant du 30 mai au 30 juillet 2008.

Outre la présentation des résultats et leur discussion, cette étude se penche au premier point sur un bref aperçu théorique de la notion de vote.

1. Cadre conceptuel

Bien que le concept « choix » que nous utilisons dans cet article puisse faire allusion aussi bien à la désignation qu'à l'élection, nous aimerions nous atteler sur la théorie de vote.

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux facteurs qui déterminent le vote dans le cadre de la démocratie. Dans ce champ d'étude nous pouvons citer les auteurs comme André Siegfried dans notamment « *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République* »⁴, Bernard Berelson, Hazel Gaudet, Paul F. Lazarsfeld qui ont donné leur contribution dans l'ouvrage intitulé « *The people's choice. How the voter makes up his mind in a presidential campaign* ».⁵

Les études sur les déterminants de vote ont donné lieu à plusieurs modèles explicatifs. Ainsi, nous avons globalement les modèles écologiques et les modèles individualiste.

Le premier groupe de modèles fait allusion à l'environnement de la personne qui fait le choix. Les auteurs qui ont approfondi cette piste pensent que le vote d'un électeur est influencé par les facteurs qui l'entourent. Le milieu dans lequel vivent les individus, l'ensemble des milieux territoriaux et sociaux, que ce soit la famille, la communauté, la classe ou le groupe social jouent beaucoup sur leur vote. L'écologie électorale vise donc à établir des corrélations entre les préférences électorales et les caractéristiques économiques, démographiques, culturelles et religieuses d'un espace donné.

Dans les lignes dominantes de l'écologie électorale, nous retrouvons par exemple le modèle de la géographie humaine et le modèle psychosociologique avec l'école de Columbia, le paradigme de Michigan.

Tandis que dans les modèles individualistes, les auteurs qui y travaillent notamment Downs, Sumpeter, Pizzorno et autres, pensent qu'il existe bel et bien de vote qui demande une réflexion personnelle qu'il soit « rationnel » ou « raisonnable ». Il s'agit d'un vote qui ne s'effectue pas mécaniquement en fonction du milieu dans lequel évolue l'individu mais qui est plutôt dépendant de la conjoncture (donc du jugement des électeurs sur la politique), de la personnalité de l'électeur, de ses attentes ou d'une stratégie.

Cette rationalité peut dépendre de la qualité de la personne qui sollicite le suffrage des électeurs, de son programme, de sa politique (vote rétrospectif), ...

Ce qu'il faut retenir est que toutes ces théories sont mises sur pied par leurs auteurs non sans critiques.

Ce qu'on peut noter est que s'il est vrai que plusieurs facteurs entourent le vote fait par un électeur, il est d'autant plus vrai que le candidat choisi ou élu l'est à cause d'un certain nombre de facteurs qui ont concouru à son élection. Ainsi, les lignes qui suivent tentent de se concentrer sur la dernière alternative.

2. Présentation des résultats

Ici il est question de déterminer et d'analyser les déterminants formels et informels ainsi que les opinions des enquêtés sur les critères qui président à la désignation des Gouverneurs en Province Orientale. Il est important de souligner ici que cette typologie de « formel et d'informel » est faite par nous et reste ouverte et relative.

2.1. Les critères formels

Parmi les critères formels utilisés pour nommer ou élire les gouverneurs, nous citons : les qualifications, l'appartenance à un parti politique, l'expérience et l'origine géographique, comme le montre les résultats d'enquête repris dans le tableau ci- dessous.

⁴ Siegfried André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République*, Armand Colin, Paris, 1913, reprint Imprimerie nationale, 2005.

⁵ Berelson Bernard, Hazel Gaudet, Lazarsfeld Paul F., *The People's Choice. How the Voter Makes up his mind in a presidential campaign*, New York, Columbia University Press, 1944.

Tableau 1 : Critères formels de désignation des Gouverneurs selon les composantes

N°	Critères formels	AMP		Société civile		Opposition		Indépendants		Total	
		f	%	f	%	f	%	f	%	f	%
1.	Qualification	6	50	3	20	3	50	12	36,36	24	36
2.	Origine géographique	3	25	3	20	-	-	9	27,27	15	23
3.	Appartenance à un parti politique	3	25	6	40	3	50	9	27,27	21	32
4.	Expériences	-	-	3	20	-	-	3	9,09	6	9
TOTAL		12	100	15	100	6	100	33	100	66	100

Ce tableau synthèse montre en principe que, la qualification constitue le critère formel le plus déterminant dans la désignation des Gouverneurs de province, étant donné qu'elle représente 36% d'opinions des enquêtés. Elle est suivie de l'appartenance à un parti politique, avec 32%, tandis que l'origine géographique a eu 23% et l'expérience 9%.

Bien que les avis soient partagés, d'une manière générale, la qualification devrait être le critère de base pour la désignation des Gouverneurs. Néanmoins, les autres critères aussi pris en compte dans le choix. Nous estimons, pour notre part, que tous ces critères ont contribué d'une manière ou d'une autre dans la désignation des Gouverneurs en Province Orientale. Voyons à présent dans la sous-section qui suit, comment les critères que nous qualifions de formels ont joué dans la désignation des Gouverneurs en Province Orientale de 1990 à 2008.

a. Qualification et expérience professionnelle.

Selon les résultats du tableau 1, 24 enquêtés sur 66 dont en grande partie des indépendants soutiennent que le niveau de formation et l'expérience professionnelle sont des facteurs prépondérants qui jouent en faveur des candidats gouverneurs de province.

Il est donc remarqué que ce déterminisme se rapporte aux modèles psychosociologiques qui placent aussi la dimension socioculturelle au centre des enjeux de vote. Ceci rejoint Nonna Mayer¹¹ qui pensent que les normes sociales et culturelles notamment la formation jouent un rôle majeur dans le vote fait en faveur d'un candidat.

L'importance de la formation ou de l'éducation n'est pas à démontrer lorsqu'on sait que la science contribue au développement de la société et que la personne ayant bénéficié de la formation dispose d'un atout majeur face aux éventuels problèmes qui peuvent se poser dans la société, ainsi certains électeurs n'hésitent pas à s'appuyer sur le facteur « niveau de formation ou expérience professionnelle » car ils croient qu'un élu réunissant les atouts précités est à même d'apporter des solutions à leurs problèmes bien que la dynamique politique va bien au-delà des seuls aspects « étude et expérience ».

b. Appartenance à un parti politique

Dans une démocratie pluraliste, le parti politique remplit le rôle de pont entre le peuple et le pouvoir mais il cherche également à conquérir et exercer le pouvoir afin de mettre en œuvre le projet de société. Ainsi, le parti politique est un meilleur tremplin aux individus pour atteindre l'arène du pouvoir. On définit généralement un parti politique comme une organisation durable qui se différencie des autres types d'organisation par la recherche du soutien populaire pour la conquête et l'exercice direct du pouvoir⁶.

La formation des partis politiques est un phénomène récent qui, dans la plupart des sociétés occidentales, remonte au milieu du XIX^{ème} siècle. Ce phénomène doit être relié à l'extension du droit de vote et à l'institutionnalisation de la démocratie parlementaire. En effet, plus le nombre d'électeurs est grand, plus il faut une organisation efficace qui puisse les encadrer et les mobiliser afin d'obtenir leur soutien. Ainsi, à l'origine, les

⁶La Palombara, J., et Weiner, M., *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1966, p. 6.

REVUE DE L'IRSA N° 22 Décembre 2015

partis ont été créés par des groupes de parlementaires qui se sont structurés autour d'idées communes afin d'augmenter leurs chances d'être élus. D'autres types de partis seront par la suite créés par des organisations ouvrières afin d'assurer la représentation politique des classes populaires.

Pour espérer disposer d'une base partisane solide, il est donc prudent d'appartenir à un parti politique. Cette logique est valable dans les deux modes (nomination et élection) d'accès au poste de Gouverneur.

L'étude scientifique des partis politiques doit beaucoup aux écrits de Roberto Michels⁷ et de Maurice Duverger⁸ dont les livres sont devenus des classiques.

c. Origine géographique

La politique de premier occupant soutient l'idée selon laquelle ceux qui ont occupé en premier lieu un espace donné (originaires) ont aussi prioritairement droit d'occuper des postes de responsabilité dans tous les secteurs de la vie dans leur entité.

Pour un poste à haute portée politique comme celui du Gouverneur, cette dimension a, pendant la période concernée par notre étude, joué un rôle important. Ainsi, à une certaine époque il y a eu le slogan: « **Kila mamba na Kivuko yake !** »⁸, c'est-à-dire à chaque crocodile sa rive, pour autant dire à chacun son origine géographique.

En principe, le choix des candidats est lié à ces différents critères. Mais, dans la pratique, on fait souvent recours à l'ethnicité, au clientélisme, au parrainage, au militantisme ; bref, à des critères informels que nous allons analyser dans les lignes qui suivent.

2.2. Les critères informels

Un critère informel est un principe non établi auquel on se réfère pour émettre un jugement. Les éléments y afférents épinglés par nos enquêtés sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Critères informels de désignation des Gouverneurs selon les composantes

N°	Critères informels	AMP		Société civile		Opposition		Indépendant		Total	
		f	%	f	%	f	%	f	%	F	%
1.	Clientélisme	3	25	6	40	-	-	12		21	31,8
2.	Parrainage	3	25	3	20	6	75	6		18	27,3
3.	Ethnicité	3	25	3	20	-	-	9		15	22,7
4.	Militantisme	3	25	3	20	3	25	6		12	18,2
TOTAL		12	100	15	100	6	100	33	100	66	100

Il ressort de ce tableau que la majorité des enquêtés soutiennent que le clientélisme était le principal critère informel qui a le plus déterminé le choix des Gouverneurs en Province Orientale, avec 31,8% d'opinions des enquêtés. Le parrainage vient en deuxième position avec 27,3% suivi de l'ethnicité avec 22,7% et du militantisme avec 18,2%. La plupart de nos enquêtés confirment que le clientélisme constitue le principal critère informel pour la désignation des Gouverneurs. Cela confirme notre deuxième hypothèse selon laquelle les critères informels étaient déterminants dans la désignation des Gouverneurs.

⁷Michels, R., *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971.

⁸Duverger, M., *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1976.

⁸Kuda Pombwa Benoît, *Géopolitique supertribale : ethnopolitique à Kisangani*, IRSA – Presses Universitaires de Kisangani, Kisangani, 2015, p. 82.

a. Ethnicité

Issue d'une littérature à caractère anthropologique, tournée vers les sociétés longtemps dites primitives, le concept d'ethnicité connaît une grande diffusion aux Etats-Unis à partir des années soixante, nourrissant de nombreux travaux consacrés à la société américaine contemporaine. Pour Barth Frederick⁹ cité par Poutignat et Streiff-Fenart, les caractères ci-après se dégagent lorsqu'on parle de l'ethnicité :

- Elle se perpétue biologiquement dans une large mesure ;
- Elle a en commun des valeurs culturelles fondamentales, réalisées dans des formes culturelles ayant une unité manifeste ;
- Elle constitue un espace de communication et d'interaction ;
- Elle est composée d'un ensemble de membres qui s'identifient et sont identifiés par les autres catégories de même ordre.

Cette définition idéal-typique n'est pas si éloignée dans son contenu de la proposition traditionnelle selon laquelle « une race égale à une culture et égale à une langue », et selon laquelle « une société égale à une entité qui rejette les autres ou use à leur égard de pratiques discriminatoires ».

En bref, dans l'ethnicité, il y a une solidarité ; on cherche à aider soit positivement soit négativement un membre de famille. On privilégie le sentiment d'affirmation de soi, le droit du premier occupant, les frontières, l'hégémonie. Ainsi l'origine ethnique est un critère informel de choix des dirigeants.

b. Clientélisme

De sa part, le clientélisme est une vision qui consiste, pour un homme ou un parti politique, de chercher à élargir son influence par des procédés plus ou moins démagogiques ou par l'attribution de petits privilèges. C'est-à-dire on cherche à faire des interventions destinées à influencer directement ou indirectement les processus d'élaboration, d'application ou d'interprétation de mesures législatives, normes, règlements et plus généralement de toute intervention ou décision des pouvoirs publics. Selon la définition politique¹⁰, le clientélisme est la relation qui, à Rome, unissait un patron à son client. Le client, individu de position sociale modeste, se mettait sous la protection du riche patron, qui lui assurait une aide matérielle régulière en échange de divers services : appui électoral, accompagnement au forum, soutien lors des procès.

Le clientélisme s'entend ici comme une faveur injustifiée accordée à une personne, souvent en échange de son vote. Les députés français sont parfois accusés de clientélisme en faveur de leurs administrés locaux, en faisant pression sur le Gouvernement pour l'obtention de crédits en faveur de leurs circonscriptions. Avec le système congolais où le Gouverneur est élu au second degré par le député provincial, ce mode est particulièrement décrié par certains observateurs qui dénoncent une pression sur le député provincial lors des élections.

c. Parrainage

Dans plusieurs démocraties, le système de parrainage a une base juridique légale. Pour qu'un candidat soit valable, il doit bénéficier de l'approbation d'un certain nombre des citoyens qui apposent leurs signatures en faveur dudit candidat, ceci pour témoigner du sérieux de la candidature et limiter ainsi des candidatures fantaisistes¹¹. En RDC par contre le parrainage n'est pas une condition formelle mais il est tout de même d'usage au sein des formations politiques de façon informelle. Les membres de partis politiques sont appelés à se prononcer sur le poids politique et l'image du candidat pour que celui-ci puisse être retenu comme tel. D'autres partis procèdent aussi par des consultations informelles auprès de la population pour s'assurer que le candidat retenu peut constituer un challenger sérieux disposant de maximum de chance de remporter les élections.

⁹ Barth Frederick, « Les groupes ethniques et leurs frontières », dans Poutignat, P. et J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, pp. 203-249.

¹⁰ <http://www.conventioncitoyenne.com>

¹¹ www.toupie.org « la toupie » dictionnaire. Document consulté le 12 février 2015.

d. Militantisme

Le parti politique est formé autour d'une idéologie qui est un ensemble de conceptions partagées au sein du parti. Les personnes convaincues par ces conceptions y adhèrent et s'engagent à les soutenir activement. Ainsi, dans la vie politique, les militants apportent un précieux soutien au candidat du parti et c'est ce qui justifie l'appartenance politique de la majorité de candidats lors d'une échéance électorale.

3. Discussion des résultats

Dans notre démarche pour comprendre les critères qui ont présidé à la désignation ou l'élection de Gouverneur en Province Orientale de 1990 à 2008, les 66 enquêtés qui ont donné leurs avis par rapport à la question sous examen ont fait ressortir 8 critères dont certains relèvent du « formel » c'est-à-dire ce qui est clair et sans ambiguïté ou sûr et certain et d'autres de « l'informel » c'est-à-dire ce qui n'est pas clair ou difficilement vérifiable.

Par rapport à ces facteurs relevés par les enquêtés, il est noté « la qualification ou le niveau de formation, l'origine géographique, l'appartenance à un parti politique et l'expérience ». Ces éléments sont classés comme étant les critères formels par les enquêtés. En outre, « le clientélisme, le parrainage, l'ethnicité et le militantisme » font partie des critères informels.

Il est vrai que les personnes enquêtées ont établi une échelle des valeurs sur laquelle on peut remarquer qu'il y a des critères qui s'étalent de manière décroissante de façon qu'on retrouve certains éléments en tête et d'autres à la fin de la liste. Mais en réalité, rien n'est absolu et aucun élément ne peut supplanter d'autres de manière nette donc de façon absolue.

On a ainsi remarqué des Gouverneurs nommés ou élus tout simplement à cause de leur degré d'engagement ou de militantisme au sein du parti. Pour ce faire, on peut retenir que pendant la deuxième République (les années 1990) la politique de non originaires était scrupuleusement appliquée dans un premier temps pour ce qui est du poste de Gouverneur aux fins de consolider l'unité nationale. Dans ce cas, les critères comme la zone géographique ou l'origine ethnique de fils et fille de la Province Orientale ne pouvaient pas compter. Par contre la compétence, l'expérience ou le militantisme dans une telle situation compte beaucoup.

On a aussi vu certaines personnes devenues Gouverneurs seulement parce qu'il a fallu le ressortissant de telle ou telle zone géographique pour calmer les esprits. Cette politique est largement appliquée par les différents mouvements rebelles à partir de 1997.

Pendant la période de transition 1 +4, la Province Orientale était la chasse gardée du mouvement rebelle le Rassemblement Congolais pour la Démocratie. Bien que tous les Gouverneurs qui se sont succédés durant cette période, à l'image de Baruti Ekumayete Théo et Lola Kisanga Jean Pierre étaient fils de la Province Orientale, les origines géographiques ou ethniques n'ont pas beaucoup joué dans les nominations. Le premier était de l'ancien District de la Tshopo (ce qui peut se justifier du fait que le chef-lieu de la province qui se situe dans ce District) et le second est du Haut-Uélé (un District qui occupe seulement le troisième rang sur les quatre du point de vue démographique, économique et même politique). Il apparaît donc que le militantisme, le parrainage, le clientélisme, la formation, l'expérience et autres critères informels ont été prépondérants dans ces désignations.

Depuis la troisième République la donne a semblé changer dans la plupart des cas les jeux se jouent au sein des grands partis politiques susceptibles de gagner les élections. Naturellement l'appartenance à un parti politique est l'un des atouts majeurs mais surtout le parrainage avec le veto de l'autorité morale pour imposer un candidat et le clientélisme suite aux pressions sur les électeurs qui sont les députés provinciaux. Mais le consensus entre les Districts constitue aussi un facteur qui oriente l'élection de Gouverneur.

Même si les enquêtés n'ont pas voulu mentionner l'origine ethnique comme un élément formel puisqu'il en est d'ailleurs un, c'est peut être parce que la Constitution de la République Démocratique du Congo interdit de traiter un fils ou une fille du pays sur base de son origine ethnique contrairement aux origines géographiques qui sont clairement soulignées comme l'une des conditions pour la répartition de certains postes politiques ou non. Or l'origine géographique ne peut être dissociée de l'origine ethnique.

REVUE DE L'IRSA N° 22 Décembre 2015

Ce qui est certain, est que l'univers politique donne lieu à un véritable calcul et jonglage dignes de jeu de dames ou d'échecs surtout lorsqu'il s'agit de nominations ou d'élections à un poste aussi important que celui de Gouverneur. Tous ces critères qu'ils soient formels ou non entrent en jeu d'une manière ou d'une autre et à un certain moment pour la nomination ou l'élection du Gouverneur. Cette situation est exacerbée par le système actuel d'élection de Gouverneur au second degré en RDC.

Conclusion

Dans cette étude nous avons essayé de comprendre et expliquer comment les critères formels et informels ont joué lors de la désignation des Gouverneurs en Province Orientale. Nous sommes parti de l'hypothèse selon laquelle il existerait des critères formels ainsi que les critères informels qui ont contribué à la désignation des Gouverneurs en Province Orientale d'une part, et il n'existerait pas des critères les plus déterminants dans la désignation des Gouverneurs, ils se compléteraient et chaque critère jouerait à un certain niveau et à un certain moment un rôle crucial.

Nous avons remarqué qu'il existait des critères formels tels que l'appartenance à un parti politique, l'origine géographique, la qualification et l'expérience ; ainsi que les critères informels comme le militantisme, l'ethnicité, le clientélisme, le parrainage qui ont contribué à la désignation des Gouverneurs en Province Orientale. Dans l'analyse de ces critères, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas un critère qui puisse primer de manière absolue sur les autres. Bien au contraire, ces critères s'imbriquent et ils ne sont pas figés ; l'ordre d'importance étant fonction des périodes et des contextes.